



Médecine du travail, droit pour le salarié

Par **bichette**, le **25/04/2014** à **15:30**

Bonjour, merci à vous d'avoir répondu et oui j'ai fait deux fois ma demande par écrit et j'attends toujours les coordonnées de la médecine du travail que ma patronne ne m'envoie toujours pas j'ai fait appelle à l'inspection du travail j'espère avoir plus de chance mais je suis dégoûtée de voir qu'une fois de plus les patrons ont raison.....

Par **P.M.**, le **25/04/2014** à **19:55**

Bonjour,
Pour pouvoir y comprendre quelque chose et suivre le fil, il aurait fallu poursuivre [ce sujet...](#)
Une fois de plus, c'est beaucoup dire, mais la prise d'acte de rupture ne peut pas se transformer en auto-licenciement...